



## Au sommaire de ce numéro

La souffrance au travail .....	2
Pour en finir avec les dérives autoritaires.....	4
Coups de cœur (Raymond Zaharia, Vincent Joly).....	3, 4
Agenda ; RSA la Réforme qui Sert à Rien .....	5, 6

## Climat : les pays riches au pied du mur

### IMPORTANT

Si ce n'est pas encore fait, témoignez votre soutien en renouvelant votre cotisation à ATTAC ... et incitez vos amis à adhérer.

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule. Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre. De trois lignes à une page.

N'attendez pas !

Le prochain numéro paraîtra début octobre.

Ce numéro vous a intéressé ? Pensez à ceux qui n'ont que la télé ou la radio pour s'informer.

Diffusez, par courriel ou sur papier...

Le protocole de Kyoto, qui a vu le jour en 1997 et est entré en vigueur en 2005, a constitué le premier engagement international, sous l'égide des Nations unies, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ses objectifs engagent les pays industrialisés à une réduction de 5% des émissions entre 1990 et 2012.

### Le protocole post-Kyoto, qui sera négocié à Copenhague, inclura désormais l'ensemble des pays, du Nord et du Sud.

Depuis dix ans, la multiplication des rapports scientifiques s'accorde avec des événements concrets : sécheresses, inondations, multiplication des cyclones, fonte de la banquise, etc. La conscience climatique s'élargit, d'autant plus que les pays riches n'échappent pas aux conséquences du réchauffement global. Le rapport du GIEC (2007), le rapport Stern (2006) sur les conséquences économiques du changement climatique, le rapport du PNUD en 2007, ont été des coups de semonce. En tout état de cause, le seuil de précaution climatique (450ppm, parties par millions), qui mesure la teneur de l'atmosphère en molécule de carbone, a été admis, même si aujourd'hui nombre de climatologues préconisent un retour à 350ppm alors que nous sommes actuellement à 385ppm. Il suppose au minimum une réduction globale des émissions de moitié d'ici 2050, ce qui signifie une **division par 4 au moins pour les pays industrialisés**, alors que depuis 1990, les émissions globales ont augmenté de 11% !

Si l'urgence climatique est désormais reconnue à l'échelle internationale, plusieurs voies se dessinent pour en affronter les défis.

### Capitalisme vert ou justice climatique ?

La crise climatique peut être vue comme une opportunité nouvelle pour relancer un système en crise :

- en dégagant de nouvelles sources de rentabilité avec des technologies « vertes », nucléaire inclus.
- un nouveau productivisme vert, qui laisserait intacts les modèles de production, de consommation et d'échange, responsables de la crise.
- un approfondissement de la propriété capitaliste avec l'accélération de la privatisation des biens communs, terre et forêts en particulier, qui pourraient entrer dans les mécanismes d'octroi des crédits carbone pour leur capacité de stockage du carbone émis.
- un renforcement du poids de la finance, à partir de l'organisation d'un marché mondial du carbone, alimenté par les crédits d'émission obtenus dans les pays du Sud pour des projets de « développement propre » qui allègent d'autant les contraintes de réduction des pays industrialisés.
- un renforcement de la « gouvernance » néolibérale, avec à sa tête les lobbies des transnationales qui auront pignon sur rue à Copenhague, la Banque mondiale qui se pose comme l'architecte du financement du changement climatique avec le lancement de fonds carbone, le G8 ou le G20 au lieu des instances de l'ONU.

**Pour Attac, l'urgence climatique s'inscrit au cœur de la crise du modèle de production et de consommation**, qui en se globalisant, conduit à la destruction des écosystèmes et de la bio-diversité, à l'épuisement des ressources non renouvelables, à l'accumulation d'une dette écologique considérable vis-à-vis des pays du Sud, à l'explosion des inégalités sociales et à la disparition de sociétés qui avaient contribué à la sauvegarde des écosystèmes. La **justice sociale** et la **solidarité** sont au centre des luttes contre la crise climatique, qui fragilise ceux qui dépendent le plus des écosystèmes pour leur survie, notamment dans les pays du Sud, et ceux qui partout subissent les conséquences d'un système prédateur des activités humaines et des ressources. Les mouvements sociaux, dans toute leur diversité, ont à se saisir de cette crise pour proposer et construire les transitions vers des systèmes écologiquement soutenables, socialement justes et démocratiquement choisis.

La campagne d'Attac pour une justice écologique s'appuie sur deux piliers indissociables : l'urgence d'engagements précis et importants, et, ce qui constitue notre apport plus spécifique, l'éclairage sur les enjeux en matière de financement du changement climatique et d'alerte sur les dangers de la finance carbone.

**Une manifestation internationale est prévue à Copenhague le 12 décembre** et un forum alternatif se tiendra pendant les négociations. C'est un rendez-vous essentiel pour le mouvement altermondialiste, préparé déjà lors du FSM de Belem. **Il s'agit de faire de Copenhague 2009 un moment aussi important que celui de Seattle**, avec cette fois l'exigence d'une véritable négociation multilatérale dans le cadre de l'ONU et la reconnaissance du climat comme bien public mondial. Attac envisage d'être accrédité à la Conférence internationale et de participer à l'animation du forum alternatif : un pied dedans, un pied dehors.

Interventions de **Jean-Marie Kneib**, docteur en mathématiques, psychologue du travail, et de **Lucile Nachon**, médecin du travail dans un service inter-entreprise privé, modératrice : **Laurence Salvat**, membre de ATTAC-Clamart.

### **Jean-Marie Kneib**

Les mots véhiculent des histoires. L'organisation du travail, c'est la façon dont le travail s'organise. Le travail, chacun y met sa propre définition. Le code du travail ne définit à aucun moment ce qu'est le travail. Ce soir, nous en parlerons sous la forme de la réalité subjective et sociale du travail. La réalité subjective implique **qu'il y a un sujet au travail, et non un objet travailleur**. Ce sujet, nous l'entendons dans des phrases du genre : « j'ai peur d'un entretien », où le « je » est celui du sujet qui parle de son travail.

**Le travail se fait toujours de manière coordonnée, jamais de manière individuelle.** Il y a toujours, à un moment ou un autre, l'apparition d'un autre : un collègue, un supérieur, un subalterne, un client, un fournisseur, etc ... Le travail individuel n'existe pas.

Le travail, c'est pour faire quelque chose d'utile. Mais le travail, c'est aussi ce que les procédures (qui le décrivent et l'ordonnent) ne savent pas expliquer : c'est **l'écart entre le travail prescrit** (par les procédures, par la hiérarchie) **et le travail réel** (celui qui est effectué, comme produit fini). En psychodynamique du travail, **c'est dans cet écart que réside le travail**. Le travailleur va s'attacher à réussir sa tâche, malgré des procédures qui ne le permettraient pas si on les suivait à la lettre. Ces procédures qui sont valables pour tous ceux qui sont aux mêmes postes ne peuvent prendre en compte la singularité de chacun. Sur la chaîne de montage, les gestes sont faits différemment par chacun. Comme le geste est fait différemment, la souffrance (musculo-squelettique, par exemple) qui peut en résulter, sera différente, vécue différemment par chacun.

À l'usine AZF de Toulouse, il y avait une démarche « qualité totale » et des procédures écrites, qui prescrivaient la manière de faire le travail : « comment il était organisé ». Il a dû se passer autre chose que la procédure, pour arriver à ce drame, vu que les procédures ne devaient pas amener à un accident mais à l'éviter. Suivant cela, on cherchera toujours celui qui est responsable de ne pas avoir suivi la procédure. Mais le travail consiste à faire ce qui n'était pas prévu dans la procédure. **Les procédures ne permettent pas de faire le travail, car des morceaux de la réalité du travail leur échappent.** Ce n'est donc pas une personne qu'il faut chercher et que l'on finira toujours par trouver. C'est l'observance de la procédure qu'il faut viser, qui est cause des dysfonctionnements. Travailler, c'est donc faire l'expérience de l'échec, comme point de départ. **L'imprévu et l'échec sont les premiers sentiments découverts dans le travail, les premières expériences de souffrance.**

**Le chômage de masse et les liens de subordination font partie de l'organisation du travail** : ils n'en sont pas extérieurs. La crainte d'être au chômage ou la menace d'y être sont des éléments du contexte dans lequel on va travailler et qui font qu'on cherche à s'y adapter avec ce que cela occasionne de difficultés, d'angoisses et de souffrance.

**Le travail ne se réduit pas à l'activité salariée** : il faut y rajouter d'autres activités, comme le travail domestique, le travail du sexe (les prostituées sont aussi nommées « travailleuses du sexe »). Dans cette optique « large » du travail (non réduite à l'activité salariée), **ce qu'on attend du travail, c'est la reconnaissance** : celle du « **bel ouvrage** » que seuls les pairs peuvent amener parce qu'ils connaissent le travail et ses difficultés pour le réaliser ; celle de **l'utilité** qui vient de la hiérarchie et qui confirme que la tâche effectuée sert à quelque chose et qu'elle s'insère dans un mouvement plus collectif, coordonné.

**Le travail change celui qui l'effectue** : « après avoir travaillé, je ne suis plus le même ». Ceci participe de la centralité du travail : sur le plan de la santé (qui peut s'en trouver abîmée), sur le plan des rapports sociaux qui sont par définition inégalitaires et de domination, de supériorité et de subordination. Ils s'écrivent comme une fraction : un terme au dessus de l'autre. **Le collectif de travail** s'expérimente lorsque les collègues parlent du travail, de la manière dont il est fait ; c'est une expérience de débat démocratique.

**Le « stress au travail », c'est la subjectivité écrasée ; la subjectivité, c'est comment on est affecté par les événements.** Le stress, c'est ne plus pouvoir parler, être empêché de parler de nos affects issus de ce qui se passe au travail. Le travail, c'est partir d'une souffrance initiale, liée à l'échec (de ne pouvoir réaliser la tâche facilement) et à l'imprévu, pour arriver à un plaisir final de réaliser la tâche en ayant eu à trouver les moyens d'y arriver tout de même. Cela, les fourmis ne le vivent pas, ne le ressentent pas. **La notion de « stress » concerne plus les fourmis que les humains.** Malgré cela, il y a eu la signature d'accord entre « l'Europe » et les syndicats (de salariés) pour utiliser ce concept animalier avec les humains. Le stress est défini comme un déséquilibre entre des contraintes externes et la perception des moyens internes pour y faire face. Mais ça n'empêche pas des paysans de souffrir : certains vivent mal de faire des choses « pas bien » aux animaux et qui sont contre ce qu'ils ont toujours appris de leur métier et de leur relation à leurs animaux. Ils sont amenés à maltraiter leur bêtes, alors que ce qui leur a été transmis c'est de les respecter. Cela se passe au nom de la productivité et des rendements. De là, on comprend mieux la volonté d'autres paysans d'en revenir à quelque chose de plus raisonné, de moins destructeur, voire de plus en accord avec la nature et donc la culture.

Le courant qui s'oppose à la notion de stress est celui de la psychodynamique du travail, qui s'intéresse à ce qui se passe dans le travail. **La notion de stress amène plutôt à s'intéresser à toi au travail, au contrôle des émotions et à affronter seul les questions liées au travail.** Ce qui rend les choses plus difficiles, voire moins humaines. Par exemple, dans les procédures de qualité où chacun est amené à mentir, sinon on disqualifie cette procédure de qualité qui ne permet pas que le travail soit

effectué correctement ni réellement. Désormais, c'est l'entretien individuel d'évaluation (avec le supérieur direct) qui tient lieu de reconnaissance du travail, ce qui en détruit les principes mêmes et contraint à une conformité qui stérilise l'inventivité de chaque travailleur, met en péril la concrétisation de la tâche elle-même et bouleverse les rapports sociaux (le collectif de pairs est délégitimé et le supérieur ment sur l'utilité coordonnée de la tâche).

## Lucile Nachon

Quelques **témoignages de culpabilisations** : ne pas faire coûter sa souffrance au travail. Ces salariés sont malades de culpabilité et de solitude ; ils sont **malades de n'avoir pas pu bien faire leur travail** alors qu'ils le voulaient. Ils s'en sentent coupables et restent **seuls avec ces sentiments et accusations**, dans un contexte où le langage ambiant entretenu par les politiques et les médias les traite les gens de « feignants » (les gens ne veulent plus travailler!!...)

### Exemple 1, dans une superette.

Une caissière s'est électrocutée en touchant des fils électriques mal protégés. Un an après l'accident, elle se sent toujours cassée et incapable. Le médecin conseil décide la « consolidation » : la personne n'est pas complètement guérie (elle souffre toujours) mais l'accident du travail est considéré comme fini. Une nouvelle étape médicale commence. Néanmoins, il reste toujours la parole, qui n'a eu aucun traitement : **seul le corps a reçu des soins** (suite au coma et aux brûlures). **Aucune mise en mot n'a été proposée depuis l'accident**. Il s'est passé suite à un changement dans l'organisation du travail, consécutif à la nomination de nouveaux gérants, qui voulaient montrer « comment il faut mieux travailler » pour « faire du chiffre ». Cette caissière a été accusée d'avoir fait exprès de toucher les fils électriques pour s'électrocuter. Cette explication a été diffusée dans son service afin que ce soit celle-ci qui soit reconnue par le collectif de salariés. La salariée n'a pas réussi à faire valoir ce qui lui était arrivé. Au moment de la consolidation, pour le médecin du travail, la seule manière de la protéger des malveillances était de la reconnaître « inapte » à ce poste de travail, ce qui permettait son licenciement, ses droits au chômage en évitant une démission qu'elle aurait donnée par découragement et qui dramatiquement lui aurait tout fait perdre. Par ailleurs, traitements et formation ont été prévus pour pallier aux séquelles physiques (paralysie du bras gauche) et psychiques (dépression) et permettre sa réinsertion.

### Exemple 2, encore en superette.

« On m'a soupçonnée d'avoir donné la clé à celui qui a volé dans la caisse ». Après cette accusation, la salariée a été rétrogradée et interdite de parler aux autres collègues. Elle n'en dort plus, ... **D'avoir été écoutée, crue et soutenue par le médecin du travail a amené un mieux être** : elle ne se sentait plus seule face à cette inversion de la preuve et de l'accusation, et la mise en place de ce système de désolidarisation, auquel nombre de ses collègues ont participé.

...Plusieurs autres exemples de souffrance au travail dans cette même superette suite au management des patrons basé sur **objectifs de rentabilité impossibles** à atteindre, **réorganisation déshumanisée** (horaires incompatibles avec leur vie extraprofessionnelle) mise en compétition des employés (surveillance des uns par les autres), agressions verbales, injustices, pressions, pour **isoler « les moins rentables »**, les faire partir par démission et faire peur à ceux qui restent, aboutissant à :

- « pathologie de l'isolement » : dépression, voire tendance suicidaire
- TMS : troubles musculo-squelettiques (syndrome du canal carpien, tendinites...) suite aux mouvements répétitifs dans le stress, la peur comme dans de trop nombreuses entreprises basées sur ce système

**Que faire** dans ces organisations du travail ? **Sortir du silence, en parlant**. Recréer du lien. La **nouveauté de ces systèmes** réside dans **l'exigence de rentabilité découplée de la réalité de la productivité**. Du côté des salariés, on observe que leur appel au collectif est cassé, qu'ils sont seuls et se maintiennent seuls. Et que la possibilité de trahir ce collectif est le vecteur principal.

## Discussion

Les nouveautés dans l'organisation actuelle reposent sur les nouveaux outils utilisés dans le management et non sur les managers eux-mêmes : la démarche qualité, l'évaluation interne et externe, l'entretien annuel d'évaluation et d'objectif fait par le supérieur direct qui produit la rentabilité à atteindre (au lieu de la reconnaissance de l'utilité du travail), en même temps que la reconnaissance du travail bien fait (précédemment donnée par les pairs). Les fonctions sont inversées et ne peuvent produire que de l'éparpillement et des salariés déboussolés.

Merci à Lucile Nachon et Jean-Marie Kneib pour leurs interventions et leur engagement.

Notes de soirée de attac92clamart ( <http://attac92clamart.free.fr/autre> )

## Coup de cœur de Raymond Zaharia au sujet du film « **Let us make money** » (traduction libre : faisons du fric !) d' **E Wagenhofer**

Hier soir, au cinéma Jeanne Moreau, il y avait à peine une vingtaine de personnes dont quatre Attac Clamart... ("J'étais seul l'autre soir au Théâtre Français... l'auteur n'avait pas grand succès... ce n'était que Molière" ...).

Je n'ai pas, hélas, le talent d'Alfred de Musset, et me contenterai de dire: "Et pourtant ce film est une BOMBE" ! (L'effet qu'il produit sur ses spectateurs est imparable: ils le trouvent bien fait et convaincant ! Il informe et donne à réfléchir !

Comprendre pour agir, en somme... Pile poil ce pour quoi Attac existe !) Nous avons intérêt, il me semble, à lui faire un "gros buzz" !

Pourquoi ne pas acheter quelques DVDs et en faire cadeau aux médiathèques de la ville ?!

Je viens de terminer "**C'est maintenant ! 3 ans pour sauver le monde**" de *Jean-Marc Jancovici* et *Alain Grandjean* paru au Seuil.

Ces 2 compères sont impliqués dans Carbone 4, qui aide les entreprises et la puissance publique à comprendre et à agir face au problème « énergie-climat ».

Une analyse économique argumentée de la situation actuelle et du modèle totalement inapproprié de notre société.

C'est très didactique (vulgarisé juste ce qu'il faut pour celles et ceux qui n'y connaissent rien, comme moi), plein d'exemples concrets et très explicites, et une pointe d'humour qui dédramatise le sujet pourtant assez inquiétant.

Comme c'est tout récent (janvier 2009), la réalité est encore bien chaude pour que cela nous parle.

Et puis plein de pistes de solutions, de propositions...

Ca donne envie de se (re)mobiliser dans une structure et de s'investir pour faire changer les choses.

Ca fait longtemps que cela ne m'était pas arrivé !

Bref à lire dès que possible et à faire connaître.

=>pour plus d'info, lien sur le site de la fnac:<http://livre.fnac.com/a2504798/Jean-Marc-Jancovici-C-est-maintenant-3-ans-pour-sauver-le-monde?PID=1>

## **Pour en finir avec les dérives autoritaires**

*article de Libération (29 mai) signalé par M-C Treilhou  
et signé par le comité pour l'abrogation des lois antiterroriste (Calas)*

Depuis 1986, date où la législation antiterroriste a été instaurée en France, un empilement de lois successives a construit un **système pénal d'exception** qui renoue avec les lois scélérates du XIX<sup>e</sup> siècle et rappelle les périodes les plus sombres de notre histoire. L'accusation d'« association de malfaiteurs en vue de commettre une infraction terroriste », inscrite au Code pénal en 1996, est la clef de voûte du nouveau régime. Or, ses contours sont particulièrement flous : il suffit de deux personnes pour constituer un « groupe terroriste » et il suffit d'un acte préparatoire pour que l'infraction soit caractérisée. Cet acte préparatoire n'est pas défini dans la loi, il peut s'agir du simple fait d'entreposer des tracts chez soi. Surtout, n'importe quel type de relation - même ténue ou lointaine, voire amoureuse ou amicale - avec l'un des membres constituant le « groupe » suffit pour être impliqué à son tour. C'est pourquoi, sur dix personnes incarcérées pour des infractions « en rapport avec le terrorisme », neuf le sont sous cette qualification.

De l'aveu même de ses promoteurs, ce droit spécial répond à un objectif de prévention. **À la différence du droit commun qui incrimine des actes, la pratique antiterroriste se satisfait d'intentions, voire de simples relations.** Suivant le juge Bruguière, cité par Human Rights Watch, « la particularité de la loi est qu'elle nous permet de poursuivre des personnes impliquées dans une activité terroriste sans avoir à établir un lien entre cette activité et un projet terroriste précis ». C'est dans cette perspective qu'on a vu la possession de certains livres devenir un élément à charge, car ils constitueraient des indices sur des opinions; et de l'opinion à l'intention, il n'y a qu'un pas. A ce flou de la loi pénale, s'associe une procédure d'une extrême brutalité. **Il suffit que le parquet choisisse de manière discrétionnaire d'ouvrir une enquête sur une qualification terroriste pour que la police reçoive des pouvoirs d'investigation exorbitants** : perquisitions de nuit, « sonorisation » des domiciles, écoutes téléphoniques et interception de courriers sur tous supports... De son côté, le délai de **garde à vue** - période qui précède la présentation à un juge - passe de quarante-huit heures en droit commun à **quatre-vingt-seize heures, voire cent-quarante-quatre**, dans la procédure antiterroriste. La personne gardée à vue doit attendre la 72<sup>e</sup> heure pour voir un avocat - l'entretien est limité à trente minutes et l'avocat n'a pas eu accès au dossier. A la suite de cette garde à vue, en attendant un éventuel procès, **le présumé innocent pourra passer jusqu'à quatre ans en détention provisoire.**

Par ailleurs, la loi centralise à Paris le traitement des affaires « terroristes », confiées à une section du parquet et à une équipe de juges d'instruction spécialisés qui travaillent en relation étroite avec les services de renseignement. **Des cours d'assises spéciales ont également été instaurées, où les jurés populaires sont remplacés par des magistrats professionnels.** Un véritable système parallèle est ainsi mis en place avec juges d'instruction, procureurs, juges des libertés et de la détention, cours d'assises et bientôt présidents de cours d'assises, juges d'application des peines, tous estampillés antiterroristes.

L'application de plus en plus large des procédures antiterroristes à des affaires d'État montre que l'antiterrorisme est désormais une technique de gouvernement, un moyen de contrôle des populations. En outre - et c'est peut-être le point le plus grave - cette justice exorbitante contamine le droit commun : **la législation antiterroriste a servi de modèle dans d'autres domaines pour généraliser la notion de « bande organisée », étendre les pouvoirs des services d'investigation et centraliser le traitement de certaines instructions.**

La Convention européenne des droits de l'homme et le Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques, tous deux ratifiés par la France, garantissent qu'une sanction pénale soit fondée sur une incrimination intelligible la rendant prévisible. En outre, ces textes donnent à chacun le droit d'organiser équitablement sa défense - ce qui passe par la prompt intervention d'un avocat ayant accès au dossier. La procédure, « sœur jumelle de la liberté », doit être contrôlée par un tiers impartial, ce qui est impossible avec une filière spécialisée fonctionnant en vase clos, dans une logique de combat idéologique incompatible avec la sérénité de la justice.

Il est illusoire de demander que ce régime procédural soit appliqué de façon moins large et moins brutale : il est précisément conçu pour être appliqué comme il l'est. C'est pourquoi **nous demandons que les lois antiterroristes soient purement et simplement abrogées** et que la France respecte en la matière la lettre et l'esprit de la Convention européenne des droits de l'homme et du Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques. Nous invitons tous ceux qui se préoccupent de libertés à se joindre à notre campagne en ce sens.

**Le Calas :**

**Giorgio Agamben, Esther Benbassa, Luc Boltanski, Saïd Bouamama, Antoine Comte, Eric Hazan, Gilles Manceron, Karine Parrot, Carlo Santulli, Agnès Tricoire.**

**Avec les signatures de :** Alain Badiou, philosophe; Etienne Balibar, philosophe; Jean-Christophe Barley, écrivain; Daniel Bensaid, philosophe; Alima Boumedienne, sénatrice; Rony Brauman, ancien président de Médecins Sans Frontières et enseignant; Raymond Depardon, photographe et cinéaste; Pascal Casanova, critique littéraire; Jean-Marie Gleize, poète; Nicolas Klotz, réalisateur; François Maspéro, écrivain; Emmanuelle Perreux, présidente du syndicat de la magistrature; Jacques Rancière, philosophe; **Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme**; Slavoj Zizek, philosophe.

(Je précise qu'il est possible de signer la pétition sur le site du CALAS, que vous trouverez en tapant sur Google "comité pour l'abrogation des lois antiterroristes")

## Agenda

- 6 juin**                      **Clamart**                      **Assemblée générale d'ATTAC 92**  
Maison de quartier du Petit Clamart, 45, rue du commandant Duval  
*Après avoir rapidement satisfait aux contraintes administratives, cette Assemblée Générale sera essentiellement consacrée à approfondir notre réflexion sur un thème de fond et à définir nos propositions concernant l'avenir de notre association.*  
**10h30 :** Accueil ; présentation de la journée ; ouverture du vote en séance, pour ceux qui n'ont pas voté par correspondance; rapport d'activité 2008 ; rapport financier 2008 ; présentation des motions et/ou résolutions proposées par les adhérents.  
  
**11h30 :** Situation et perspectives d'Attac au niveau national et international  
par **Wilfried Maurin**, de la *direction nationale d'Attac*  
12h00 : Débat avec la salle  
  
**13h00 :** Clôture définitive des votes.  
**13h - 14h30 :** Déjeuner. Buffet composé à partir des mets apportés par les participants  
**14h30** Résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire.  
  
**15h : Harmonisation sociale et fiscale en Europe est-ce possible ?**  
par **Vincent Drezet**, membre du *Conseil scientifique d'Attac*, membre du *Syndicat unifié des Impôts*  
15h45 : Débat avec la salle.  
  
**17h :** Clôture de l'AG.
- 9 juin**                      **Antony**                      **Présentation des AMAP - Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne – à travers l'exemple de l'AMAP des Jardins de Cérès**  
par **Claude Borgo**, membre de l'AMAP Les Jardins de Cérès, membre d'Attac.  
**20h** Résidence universitaire d'Antony, au Foyer - Bât A - avenue du Général de Gaulle
- 10 juin**                      **Paris 10<sup>ème</sup>**  
**« Souveraineté alimentaire : que fait l'Europe ?**  
Pour une nouvelle politique agricole et alimentaire européenne ».  
**Débat avec Gérard Choplin** (via Campesina) et **Aurélié Trouvé** (Attac)  
18 h 30 Bourse du Travail 3 rue du Château d'eau, Salle Louise Michel, 75010 Paris  
Dans la foulée des initiatives et débats permanents entre les Attac d'Europe et les organisations de Via campesina Europe (dont la Confédération paysanne) Gérard Choplin coordinateur de Via Campesina Europe, Alexandra Strickner, présidente d'Attac Autriche et Aurélié Trouvé co-présidente d'Attac France ont dirigé la rédaction d'un livre analysant l'histoire de la Politique Agricole Commune et les orientations à prendre pour son renouvellement en 2013.  
Un débat avec deux d'entre eux est organisé à l'occasion de sa sortie à la Bourse du travail de Paris.
- 11 juin**                      **Antony**                      **"Les sources d'énergie géothermique et solaire"**  
Conférence – débat par **Michel Dindorf**, membre d'Attac  
**19h** Résidence universitaire d'Antony , au Foyer - Bât A - avenue du Général de Gaulle
- 14 juin**                      **Nanterre**                      **Débat sur l'Épargne Solidaire : Épargner et investir autrement...**  
Débat de 18h à 20h, suivi par un dîner-buffet convivial  
organisé par l'association CEAN (Consommer et Echanger Autrement à Nanterre)  
  
Salle des Provinces Françaises, 50, bd des Provinces-Françaises (Bus 267, 304, 357 ; RER A Nanterre-Université ; SNCF Nanterre-Université)  
Ce débat comportera 3 parties :  
  
-Une introduction concernant le thème de l'Épargne Solidaire :  
> A quoi servent les finances solidaires et comment placer de façon solidaire son épargne ?  
  
-Une présentation des différentes facettes de l'épargne solidaire  
> Témoignages d'un organisme bénéficiant d'un financement solidaire (Planete Sesame) et d'un Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES)  
  
-Questions / réponses avec la salle  
  
Participation : débat (entrée libre) + dîner et boissons (sur inscription, 8 Euros à régler sur place).  
  
Afin de mieux organiser la salle et le dîner, nous vous demandons de réserver votre place **avant le 7 juin**, soit par email à [cean.nanterre@gmail.com](mailto:cean.nanterre@gmail.com) ou en téléphonant au 06.89.60.51.85
- 21-25 août**                      **Arles**                      **Université citoyenne d'attac : que faire du capitalisme ?**  
**Palais des congrès**  
Au-delà d'un système économique à transformer, c'est toute l'organisation de la société qu'il convient de repenser. Quelle politique économique et sociale ? Quel partage des richesses ? Quelle justice internationale ? quelles réponses à la crise climatique ? Les plans de relance sont-ils compatibles avec les impératifs écologiques ?  
L'ensemble de ces questions et propositions est au cœur du projet altermondialiste porté par Attac.  
Organisée en trois sessions plénières et une soixantaine d'ateliers, l'Université citoyenne est conçue comme espace de débat convivial et permet des rencontres entre acteurs du mouvement social, chercheurs, experts, militants, sympathisants et tous les citoyens intéressés. Par un travail d'éducation populaire, l'association veut replacer les citoyens au cœur des décisions qui les concernent. Il s'agit de se réapproprié ensemble l'avenir de notre monde. Vous trouverez le programme, les informations pratiques et les modalités d'inscription sur [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)

## RSA : la Réforme qui Sert A rien article de Cédric Omet, de Marianne, transmis par Alain G Lepage

Martin Hirsch voulait lutter contre l'assistanat et résoudre le problème des travailleurs pauvres. L'enquête publiée par la Drees démontre au contraire que le RSA renforce certaines inégalités sans apporter aucune amélioration sur le retour à l'emploi.

Selon une enquête de la DREES " Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques « **le RSA a « un impact limité en terme de maintien ou d'accès à l'emploi »**. En effet, « aucune différence significative » n'a été observée entre les zones tests, dans lesquelles le RSA a été expérimenté, et les zones témoins, zones comparables où le RSA n'a pas été expérimenté. Pire: la Drees fait apparaître que le RSA est contre-productif.

**Le RSA accroît les inégalités sociales!** Le rapport précise en effet que la reprise d'emploi est plus importante pour les personnes titulaires d'un baccalauréat. Et les auteurs de cette étude de conclure : « Il semblerait donc que l'accès à l'emploi ait été facilité par le RSA pour les populations ne cumulant pas trop d'obstacles ». Donc pour des populations qui n'en avaient pas réellement besoin. En revanche, pour les moins diplômés, le RSA s'avère être un véritable boulet : dans les zones tests " avec RSA " seuls 8% d'entre eux ont retrouvé un emploi, contre 12% pour les zones témoins " sans RSA".

Inquiétant, quand on sait que les non diplômés sont sur-représentés chez les futurs bénéficiaires du RSA (seul un sur cinq est titulaire du bac) !

### Des différences entre départements qui n'arrangeront rien !

Et l'accompagnement des allocataires, fer de lance du projet de RSA? Il ne vaut guère mieux que celui (déjà quasi inexistant) réservé aux bénéficiaires du RMI : là encore, il n'y a pas d'amélioration observable dans les territoires qui ont testé le dispositif. Certes, la gestion du RSA étant décentralisée, les mesures d'accompagnement pourront différer selon les départements. Mais comme **le passage du RMI au RSA va se faire à moyens constants** dans la plupart des conseils généraux, on peut légitimement douter du volontarisme sur la question, d'autant que les départements qui ont testé le RSA étaient tous volontaires, donc ultra-motivés. C'est dire. D'où ce constat sans appel : « l'accompagnement, tant sur le volet social que sur le volet professionnel, a peu varié depuis la mise en place du RSA »

### Un mécanisme obscur...

Enfin, le rapport met en cause le mode de calcul même du RSA. L'allocation va fluctuer en fonction du salaire. En cela, elle va créer une instabilité car **les bénéficiaires s'interrogeront chaque mois sur le montant de leurs droits**, sans savoir véritablement si des erreurs ont été commises ou non. Le *Canard enchaîné* du 8 avril faisait état de 4 lettres envoyées au même chômeur en même temps et accordant 4 montants d'allocation différents. Cette « variabilité » des droits est une source inépuisable d'inquiétude chez les allocataires : « 64 % des personnes préfèrent avoir une allocation fixe chaque mois plutôt qu'une allocation qui varie ».

Mais ce n'est pas tout. Le rapport de la Drees montre aussi que l'objectif initial du RSA, qui était de motiver et récompenser le travail, est loin d'être atteint. Au contraire, « **la diminution de l'allocation en lien avec l'augmentation des revenus d'activité est vécue comme une injustice, même si les ressources globales de l'allocataire s'améliorent** ».

Que reste-t-il donc à sauver, dans le RSA? Son sigle : la Réforme qui Sert A rien !

Mercredi 15 Avril 2009 - 13:23

Cédric Omet

Source :

<http://www.marianne2.fr>

[http://www.marianne2.fr/RSA-la-Reforme-qui-Sert-A-rien\\_a178065.html?preaction=nl&id=5908665&idnl=25656&](http://www.marianne2.fr/RSA-la-Reforme-qui-Sert-A-rien_a178065.html?preaction=nl&id=5908665&idnl=25656&)

© Marianne2.fr, droits de reproduction réservés - Marianne - 32, rue René Boulanger - 75484 Paris cedex 10 - Tel : +33 (0)1 53 72 29 00 - Fax : +33 (0)1 53 72 29 72

Consultez le site Internet d'Attac 92 : [www.local.attac.org/attac92](http://www.local.attac.org/attac92) Jean-Louis Montel, webmestre du site Attac 92 [web.attac92@attac.org](mailto:web.attac92@attac.org)

### Organisation d'ATTAC 92

**Siège social:** 6, rue Ledru-Rollin 92150 Suresnes. [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org) **Site internet:** <http://www.local.attac.org/attac92>

Président d'ATTAC 92 : Michel Fenayon Secrétaire Général : Bernard Blavette Trésorier : Hubert Guérinet.

Correspondant Electronique Local : Jean-Paul Allétru [jean-paul.alletru@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.alletru@wanadoo.fr)

## Bulletin d'adhésion 2009

**NOM (en capitales) : .....** **PRENOM : .....** **Homme / Femme (rayer la mention inutile)**

**Date de naissance : .....** **Profession : .....**

**Adresse : .....** **Code postal : .....** **Ville : .....** **Pays : .....** **Téléphone fixe : .....**

**..... Mobile : .....**

**Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....**

**J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2009 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :**

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association. je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) : par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres : date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

Angle d'attac 6, rue Ledru-Rollin – 92150 Suresnes Responsable de la publication : Michel Fenayon